

ACHPR62 | Conclusions du Forum des ONG

27.04.2018



Le 21 avril, lors de la session d'ouverture du Forum des ONG, Pr Rémy Ngoy Lumbu, Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'Homme de la Commission Africaine, a souligné l'originalité et le caractère unique du Forum en ce qu'il permet aux membres de la société civile de partager des informations sur tous les pays d'Afrique, en toute liberté et indépendance.

L'examen de la situation des droits humains en Afrique, qui a suivi l'ouverture du Forum, a fait ressortir de nombreux cas critiques sur le continent. Les participant.es au Forum ont constaté la détérioration de la sécurité en Afrique centrale en raison du nombre croissant de crises sociales et politiques. La région est en effet marquée par les violences policières, les coupures Internet et le rétrécissement du champ d'action de la société civile. En République démocratique du Congo, par exemple, on déplore de graves atteintes aux droits humains et des arrestations arbitraires, commises en toute impunité.

La session se déroulant en Mauritanie, plusieurs défenseur.es des droits humains locaux ont présenté le bilan désastreux du pays en matière de droits humains. Ils/Elles ont dénoncé l'absence de mise en œuvre de la législation nationale condamnant l'esclavage par le gouvernement et l'inaction des tribunaux spéciaux créés pour lutter contre ce fléau. Ils/Elles ont également saisi l'occasion pour faire connaître les risques qu'ils/elles encouraient en raison de leur action en faveur des droits humains, notamment la détention, voire la peine de mort.

Les tables rondes organisées lors des deuxième et troisième jours ont permis d'aborder tout un éventail de thèmes, tels que la mutilation génitale féminine, l'utilisation des mécanismes de l'Union Africaine pour faire progresser les droits humains ou encore les avancées, les obstacles et les possibilités en matière de lutte pour l'abolition de la peine de mort. L'une de ces tables rondes traitait notamment de la situation des défenseur.es des droits humains en Afrique, du concept de villes-refuges, des femmes défenseuses et de la situation en Afrique centrale. Ce dernier thème a permis de dresser un bilan détaillé de la situation des défenseur.es dans la région depuis le début de la crise anglophone. La table ronde a notamment permis d'examiner en profondeur les initiatives menées par l'ONG Defend Defenders en vue de créer des villes-refuges pour les défenseur.es en danger immédiat en Afrique de l'Est.

L'après-midi de la deuxième journée, comme à l'accoutumée, les défenseur.es se sont réuni.es en petits groupes pour évoquer les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans des domaines spécifiques relatifs aux droits humains, et la façon dont ces questions étaient abordées en Afrique. Le groupe de travail sur les défenseur.es et la liberté d'association et de réunion s'est notamment penché sur la question récurrente des défenseur.es déclaré.es *persona non grata* par des États et sur le nombre croissant d'organisations non

gouvernementales contrôlées par les gouvernements (ou GONGO) créées dans certains pays, comme la Mauritanie et l'Égypte. À la suite des débats, les participant.es ont proposé différentes initiatives pour s'attaquer aux problèmes soulevés et formulé des recommandations à l'intention des États en vue d'améliorer la situation des défenseur.es dans leurs territoires respectifs.

En conclusion, le Forum a adopté différents textes, dont une résolution de pays sur la dégradation de la situation des droits humains au Burundi. Cette résolution a été soumise à la Commission Africaine pour adoption lors de sa 62^{ème} session ordinaire.

Contact : Adélaïde Etong Kame, consultante spécialiste du plaidoyer pour l'Afrique, a.etong@ishr.ch

Photo: African Centre for Democracy and Human Rights Studies

ISHR